

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 09 AVRIL 2021**

Après présentation de l'ensemble des chiffres composant les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021, par Francis Thiébaud, adjoint aux finances, le conseil municipal a délibéré comme suit :

Suite aux travaux conséquents sur les réseaux, a adopté les tarifs de l'eau et de l'assainissement avec une augmentation respective de 7 et 5 centimes par m<sup>3</sup>. Soit, 1.35 € le m<sup>3</sup> d'eau et 1.30 € le m<sup>3</sup> d'assainissement.

Les comptes de gestion établis par le trésorier et les comptes administratifs ont été approuvés. Après affectation à la section d'investissement, les 3 budgets dégagent chacun un excédent de fonctionnement à reporter de : 190 345.33 € pour le budget général, 31 185.20 € pour le budget de l'eau et 56 202.21 € pour le budget assainissement.

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité :

Budget général équilibré à : fonctionnement 1 028 073.07 €, investissement : 420 820.26 €. Outre, les reports de 2020, les principales dépenses d'investissement sont : travaux en forêt (14 000 €), mairie (6 000 €), voirie (50 000 €), achat de matériel (3 000 €), prévision pour chaufferie (60 000 €), prévision pour aménagement centre-ville (60 000 €), remboursement d'emprunts (78 000 €)

Budget de l'eau en équilibre : fonctionnement 209 582.77 €, investissement 499 756.14 €. Sont prévus en investissements : le remplacement du réseau d'eau potable du Lyaumont- 2<sup>ème</sup> tranche (50 000 €), des conduites aux Granges de la Branleure et au Bas de la Côte (130 000 €), remboursement d'emprunts (45 000 €).

Budget de l'assainissement : fonctionnement 166 832,94 €, investissement 391 626,48 €.

Les dépenses d'investissement consistent au report des travaux de remplacement du réseau d'assainissement du quartier du Bambois (250 000 €) et au remboursement d'emprunts (50 000 €).

Les taux des impôts directs locaux restent inchangés pour l'année 2021 : 37.09 pour le foncier bâti (dont 12.61 taux communal 2020 + 24.48 taux départemental 2020) et 34,97 pour le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 332 425 €.

La fermeture d'une classe de l'école primaire a été confirmée par les services académiques. Reste donc 3 classes.